

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23806**

### Intitulé

Responsable animation (responsable loisirs)

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ecole Klaxon rouge

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

334t Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement, 335p Direction des centres de loisirs ou culturels

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable d'animation (ou Responsable Loisirs) doit bien connaître l'ensemble des secteurs de l'animation de toute structure de vacances (Hôtel-club, village de vacances, hôtellerie de plein air...). Il a lui-même pratiqué le métier d'animateur ou de responsable mini-club ou de sports.

Il a un sens de l'organisation et sait diriger une équipe.

Il connaît parfaitement le secteur touristique dans lequel il travaille.

Ses missions :

Ø Il est garant de la mise en place des programmes et des exigences de l'entreprise qui l'emploie souvent au travers d'une charte qualité, qu'il a la responsabilité d'appliquer.

Ø Il est responsable de la programmation des activités de journées et soirées ainsi que des événements principaux de la saison.

Ø Il dirige une équipe d'animation de 2 à 20 personnes et plus selon les structures.

Ø Il organise le planning de chacun dans les différents secteurs d'activités, contrôle, donne une direction et coordonne les services.

Ø Il recrute son équipe d'animation

Avec la direction de l'hôtel et les services hôteliers:

Ø C'est un chef de service à part entière. Il participe donc à la réunion des chefs de services de la structure chaque semaine au même titre qu'un responsable d'hébergement ou de la restauration.

Ø Il interagit également entre les autres services...

Les capacités attestées :

A. Manager une équipe d'animation

Met en place le planning de travail

Définit les objectifs à atteindre

Assure une cohésion d'équipe, souvent multiculturelle

B. Administrer, Recruter

Recrute son équipe

Veille au respect des droits et obligations entre employeur et employés de l'équipe d'animation

Gère le planning de chacun de l'équipe d'animation

Rend compte à sa direction

C. Gérer

Gère le budget d'animation

Garantit sur site la politique commerciale de son entreprise

Gère un stock de matériel mis à sa disposition

D. Préparer et organiser l'arrivée des clients

Organise le planning des transferts et des accueils clients par l'équipe d'animation

Organise les réunions d'informations

Coordonne l'accueil avec les différents services hôteliers et l'équipe d'animation

Mets en valeur les prestations

E. Créer et organiser le programme d'animation.

Crée et met en place le programme d'animation

Donne les orientations des soirées, et des grands événements qui seront mis en place durant la saison.

Il est le garant de leurs bonnes organisations

Anime les soirées et grands événements

F. Communiquer

Crée et diffuse les supports d'informations liés à son service

En assure le suivi

Contrôle la signalétique interne de la structure

Utilise les moyens informatiques mis à sa disposition pour promouvoir ses actions. (Réseaux sociaux)

Promeut l'entreprise.

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier s'exerce dans les villages de vacances, les villages clubs, l'hôtellerie de plein air, les compagnies maritimes de croisières. Ces structures sont de tailles très variables puisque leur capacité d'accueil peut aller de 50 à plus de 3500 clients conduisant à diriger une équipe de concepteurs de spectacles, d'animateurs et de techniciens constituée de 4 à 50 personnes.

Appellation générique: Responsable Animation. Appellations spécifiques: Responsable Loisirs, chef de village.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

Les compétences, objet de la certification, sont vérifiées et notées lors d'épreuves théoriques et pratiques, complétées par une évaluation en situation réelle, notamment lors des stages en entreprises :

- Contrôles théoriques et épreuves pratiques de la formation
- Evaluation en situation
- Evaluation des stages en entreprises
- Rapports de stages
- Examen Final
- Entretien final avec le jury de professionnels.

#### Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentant de Klaxon Rouge
En contrat de professionnalisation	X	2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentant de Klaxon Rouge
Par candidature individuelle	X	2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentant de Klaxon Rouge
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné (Villages de vacances ou clubs de vacances) : soit 1 représentant des employeurs et 1 représentant des salariés 1 représentant de Klaxon Rouge

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, code NSF 335p, sous l'intitulé "Responsable animation (responsable loisirs)" avec effet au 09 mars 2012, jusqu'au 25 juillet 2018.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé "Responsable animation (responsable loisirs)" avec effet au 17 avril 2018, jusqu'au 17 avril 2020.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

18 titres par an

**Autres sources d'information :**

[Klaxon Rouge](#)

**Lieu(x) de certification :**

Ecole Klaxon rouge

Domaine du Dourdy

29750 Loctudy

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Ecole Klaxon rouge - Domaine du Dourdy - 29750 Loctudy

**Historique de la certification :**